GUIDE D'INFORMATION

MESURE D'ALLÈGEMENT FINANCIER POUR L'INSCRIPTION EN CAMP AUX FAMILLES SINISTRÉES

Mesure élaborée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur En collaboration avec l'Association des camps du Québec



Montréal, Québec Vendredi, le 18 août 2017

Association des camps du Québec

4545 avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, Québec, H1V 0B2 514 252.3113 - 1 800 361.3586 - www.camps.qc.ca

MESURE D'ALLÈGEMENT FINANCIER POUR L'INSCRIPTION EN CAMP AUX FAMILLES SINISTRÉES

Au printemps dernier, plusieurs familles québécoises ont été touchées par les inondations ayant eu lieu un peu partout sur le territoire.

Afin d'offrir une aide financière aux familles sinistrées, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), M. Sébastien Proulx, offre une mesure d'allègement financier d'un montant total de 50 000\$ disponible pour l'inscription des enfants de 4 à 16 ans dans un camp de vacances, camp de jour ou camp familial à la fois membre de l'Association des camps du Québec (ACQ) et OBNL. L'aide financière versée a pour objectif de réduire les coûts des frais d'inscription ou de séjour pour les enfants des familles victimes des inondations.

Les programmes des camps de jour municipaux sont exclus de cette mesure.

Les familles qui souhaitent bénéficier de cette mesure auront dû inscrire leur enfant dans l'un ou l'autre des différents camps de vacances, camps de jour ou camps familiaux membres de l'ACQ et OBNL durant la période estivale prévue entre le 19 juin et le 3 septembre 2017 inclusivement.

Un montant pouvant aller jusqu'à 100\$ en camp de vacances et camp familial et de 50\$ en camp de jour pourra être alloué. Une aide financière supplémentaire est aussi prévue pour les familles sinistrées et en situation de pauvreté. Dans ce cas de figure, l'aide financière peut atteindre jusqu'à 65\$ par semaine pour un camp de jour et jusqu'à 125\$ par semaine pour un camp de vacances ou familial par enfant. La mesure n'est applicable qu'à un séjour en camp par enfant.

Afin d'obtenir cette aide, la famille devra dûment remplir et retourner le **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER** à l'ACQ <u>d'ici le 1^{er} octobre 2017</u>. Le paiement sera effectué après analyse du dossier, conformément aux normes prescrites par le ministère, si la famille est admissible.

MISE EN ŒUVRE ET DÉROULEMENT

La gestion de la mesure d'allègement financier sera assurée par l'ACQ qui se chargera d'informer ses camps membres de la mesure, de recueillir, traiter et octroyer un allègement financier aux familles ayant droit à l'aide annoncée, sur réception du **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER** et pièces justificatives demandées.

Afin de transmettre l'information aux familles du Québec, l'ACQ demande à ses camps membres OBNL et à leur direction de faire connaître la mesure de soutien financier aux familles des campeurs déjà inscrits ou qui s'inscriront d'ici la fin de programmes estivaux de l'été 2017 et de leur fournir l'information et les modalités d'accès aux documents à remplir et à retourner. La famille pourra compléter et retourner le **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER** avec les pièces justificatives demandées <u>jusqu'au 1er octobre 2017.</u>

À la réception des documents exigés par l'ACQ, un courriel de confirmation sera acheminé à tous les demandeurs de la mesure d'allègement afin de leur confirmer le traitement des informations reçues.

Une autre communication sera acheminée aux familles sinistrées leur confirmant éventuellement le montant accordé ou non suite à l'analyse du dossier.

Afin de faciliter la procédure et le traitement des dossiers, l'ACQ a développé le présent **GUIDE D'INFORMATION SUR LA MESURE D'ALLÈGEMENT FINANCIER** qui permet d'informer tous les partis concernés par la mesure de soutien financier et de permettre aux familles éligibles de fournir dans les délais le **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER** ci-joint, accompagné des pièces justificatives demandées.

PARAMÈTRES ET DÉFINITIONS

La mesure d'allègement financier est une mesure spéciale et non récurrente élaborée par le gouvernement du Québec.

Le terme « sinistré » désigne ici les familles des <u>résidences primaires</u> touchées par les inondations ayant eu lieu au printemps dernier. La famille devra faire la preuve qu'elle est admissible à cette définition en fournissant une copie de la lettre le confirmant, qu'elle aura reçue du ministère de la Sécurité publique, et incluant le numéro de dossier actif.

L'expression « résidence primaire » désigne ici la résidence principale ayant été touchée par les inondations.

Les termes « personne à faible revenu » ou « famille en situation de pauvreté » sont déterminés en fonction des critères d'admissibilité à l'aide financière accordée tels qu'établis dans les normes existantes du *Programme d'accessibilité financière en camp de vacances* (PAFACV) en matière de vérification de situation de pauvreté. La famille devra fournir les pièces justificatives demandées pour obtenir l'aide financière supplémentaire prévue.

Le terme « OBNL » désigne un organisme à but non lucratif.

Le terme « inscription » désigne un séjour en camp de vacances, camp de jour ou en camp familial d'une durée approximative d'une semaine.

Le terme « enfant » désigne tout participant âgé de 4 à 16 ans inscrit en camp durant la saison estivale 2017, soit entre le 19 juin et le 3 septembre 2017.

RÈGLES ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être éligible à la mesure d'allègement financier, vous devez remplir les conditions mentionnées ci-dessous :

- 1. Faire partie des familles touchées par les inondations du printemps dernier, sous le terme « sinistré » tel que défini et confirmé par le ministère de la Sécurité publique.
- 2. Avoir effectué l'inscription et le paiement d'un séjour en camp admissible (voir la liste des camps admissibles en annexe) lors de la saison estivale prévue entre le 19 juin et le 3 septembre 2017.
- 3. Compléter, signer et retourner le **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER** ci-joint au plus tard le <u>1er octobre 2017 à l'ACQ.</u>
- 4. Joindre au **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER** toutes les pièces justificatives requises d'ici le 1^{er} octobre 2017.

DÉCISION ET APPEL

Après réception du **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER** dûment complété, accompagné des pièces justificatives exigées, l'ACQ procédera à l'analyse du dossier afin d'établir le soutien financier auquel la famille a droit pour les inscriptions de son ou ses enfants. La décision rendue suite à l'analyse par l'ACQ, qui sera entérinée par le MEES, est finale et sans appel.

ÉCHÉANCIER

- L'aide financière accordée s'applique uniquement au séjour dans un camp membre de l'ACQ et OBNL au courant de la période comprise entre le 19 juin et le 3 septembre 2017.
- La famille doit fournir tous les documents demandés d'ici le 1er octobre 2017.
- La décision sera rendue et communiquées à la famille avant le 30 octobre 2017.
- Le soutien financier sera envoyé au plus tard le 30 novembre 2017.

RÈGLES D'UTILISATION, DE CONSERVATION ET DE DESTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

L'ACQ possède et applique une politique en matière de gestion de renseignements personnels et confidentiels ayant pour but d'en limiter l'accessibilité et l'utilisation illégale.

L'organisation s'engage à ne révéler aucun renseignement personnel ou confidentiel et à n'utiliser les informations fournies que dans le cadre de cette mesure.

Tous les documents seront conservés de façon sécuritaire avec accès limité afin que seules les personnes autorisées puissent y accéder jusqu'au dépôt du rapport de fin d'exercice remis au ministère. Les renseignements seront traités exclusivement par la personne responsable de la gestion de cette mesure, qui veillera à conserver tous les documents reçus par la poste dans un classeur physique à accès restreint, tandis que les renseignements numériques seront conservés sur un disque externe en cours de gestion de la mesure, avec accès limité.

À la fin de la mesure proposée et validée par le ministère, pour des raisons de confidentialité, l'ACQ s'engage à détruire tous les documents et renseignements personnels reçus, de façon physique et de façon numérique.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire.

Yan D'Amours

Responsable de la mesure d'allègement financier

Association des Camps du Québec 4545, avenue Pierre-de-Coubertin Montréal, Québec, H1V 0B2 T 514 252.3113 | 1 800 361.3586 F 514 252.1650 @ ydamours@camps.qc.ca

ANNEXE 1

LISTE DES CAMPS ADMISSIBLES À LA MESURE D'ALLÈGEMENT FINANCIER

LISTE DES CAMPS ADMISSIBLES

MESURE D'ALLÈGEMENT FINANCIER AUX FAMILLES SINISTRÉES POUR L'INSCRIPTION EN CAMP

Accès Plein Air
AQEPA
Auberge La clé des champs
Base de plein air Bon Départ
Base de plein air de Bellefeuille
Base de plein air Jean-Jeune
Base de Plein Air Le Saisonnier
Base de Plein Air L'Interval
Camp 100% Vélo - Centre national de cyclisme de Bromont
Camp Air Eau Bois
Camp Amy Molson
Camp des Arts de la Scène
Camp Boute-en-Train
Camp Brochet
Camp Bruchési
Camp Canawish
Camp Carowanis
Camp Chanson de Petite Vallée
Camp Claret
Camp d'Action Biblique
Camp de jour de la Bibliothèque Nationale du Québec
Camp de jour du Cosmodôme
Camp de jour du musée McCord
Camp de jour École de cirque de Verdun
Camp de jour Folie Technique
Camp de jour Jardin botanique
Camps moncampdejour.ca (Camp de jour Letendre, Camp de jour Saint-Sacrement, Camp des Leaders Citoyen)
Camp de jour scientifique de l'UQAM
Camp de jour du Centre sportif UQAM
Camp de vacances du Zoo sauvage de St-Félicien
Camp des Bouleaux
Camp des Débrouillards Arundel
Camp des Voyageurs Tim Horton
Camp du Biodôme
Camp du Lac de l'Achigan
Camp du Lac Vert
Camp familial St-Urbain
Camp Gan D'Israel

Camp Garagona
Gracefield Christian Camp
Camp de jour Hippocampe
Camp Jeunes de Jadis - Village québécois d'Antan
Camp Kanawana YMCA
La Ferme Marichel
Camp Le Manoir
Camp Le Terrier
Camp Les Étincelles
Camp L'Istorlet
Camp Livingstone
Camp Marie-Clarac
Camp Mariste
Camp Massawippi
Camp musical du Père Lindsay
Camp musical St-Alexandre
Camp Notre-Dame-de-la-Rouge
Camp O Carrefour
Camp Olier
Camp Ozanam
Camp Papillon
Camp Pardas Chanah
Camp Patmos
Camp Peniel
Camp Portneuf
Camp Quatre-Saisons
Camp Richelieu de St-Hyacinthe
Camp Richelieu St-Côme
Camp Richelieu Vive la joie
Camp Sable chaud
Camp St-Donat
Camp St-François Île D'Orléans
Camp Tékakwitha
Camp Val Notre-Dame
Camp Ville-Joie
Camp Ville-Marie-Scouts du Montréal Métropolitain
Camp Vol d'été LEUCAN-CSN
Camp Weredale
Camps de jour Bois-de-Boulogne
Camps de jour Nos Voix Nos Visages
Camps de jour YMCA
Camps Keno
Camps Odyssée (Camp Minogami, Camp Trois-Saumons, Camp Bourg-Royal, Camp Baie de Beauport)
Centre de LaSalle
Centre de Loisirs St-Sacrement
Centre de plein air du Lac Flavrian

Centre de Plein Air L'Estacade
Centre de Plein Air L'Étincelle
Centre de répit Émergo
Centre d'équitation Sans Souci
Centre du Lac Pouce / Domaine de l'Amitié
Centre du Sablon
Centre écologique Port aux Saumons
Centre Normand-Léveillé
Centre Notre-Dame-de-Fatima
Centre Vacances Nature / Auberge Eva
Cité Joie
Colonie des Grèves
Colonie Ste-Jeanne-d'Arc
Domaine des Prés d'Or
Domaine L'Équilibre
Domaine Notre-Dame
Domaine Scout St-Louis-de-France
École Nationale de Cirque
Explos Nature
Camp GymnO Laval
Havre Familial
La Ferme d'André
Le Domaine familial
Le Grand Village
Frontier Lodge
Loisirs du Faubourg
Sports Montréal
Trail's End camp
Villa du Carmel
Plein Air Lanaudia / Village des Jeunes